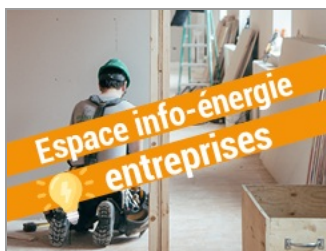


## L'INFO DES PROS

31 août 2021



### Pour toutes les entreprises

- Vous vous posez des questions liées à l'énergie :
- Quelles aides financières pour quels travaux ?
  - Comment réduire la facture énergétique ?
  - Par quel bout prendre la question énergétique ?
  - Comment introduire une énergie renouvelable ?

La Communauté de communes s'associe à l'[AGEDEN](#) pour proposer des permanences individuelles aux entreprises.

Un professionnel de l'[AGEDEN](#) répond à vos questions et vous aiguille dans vos démarches.

**Les prochaines permanences se tiendront le 16 septembre 2021**

- Créneaux de 8h30 à 12h30
- Durée : 1h00
- A la communauté de communes
- Gratuit
- Sur **inscription obligatoire** : [jchardon@ageden38.org](mailto:jchardon@ageden38.org)

### Plus d'informations



Vous souhaitez compléter ce volet énergétique par des actions locales et collectives, avec des actions sur les déchets notamment ?  
**Découvrez le programme Demain Commence Ici:**

[Plus d'informations](#)



### L'équipe du service économie et développement

Hugo Carré • Caroline Delaverne • Katherine Fossa • Alain Mouchiroud

☎ 04 76 95 08 96

✉ [economie-cmv@vercors.org](mailto:economie-cmv@vercors.org)

✉ Communauté de communes du massif du Vercors  
19 chemin de la Croix Margot • 38 250 Villard-de-Lans

[www.vercors.org](http://www.vercors.org)



### VERCORS ENTREPRISES



### [Vercors Entreprises](#)


Le site dédié aux professionnels du Vercors

[Vercors-entreprises.org](http://Vercors-entreprises.org)

Retrouvez toutes nos actualités grand public sur  
[www.vercors.org](http://www.vercors.org)  
Suivez-nous sur les réseaux sociaux

:





Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
En tant que professionnel du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), vous faites partie de la liste de diffusion du service économie & développement de la collectivité. Dans ce cadre, vous recevez des informations d'actualités liées à la compétence développement économique de la CCMV. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations.

© 2021 Communauté de communes du massif du Vercors